

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 03/10/2024

Date de la
convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 15
Présents : 9
Votants : 12

L' an 2024, le 3 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire

Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, ROBERT Eric

Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RENARD Catherine à Mme REBEILLEAU Pascale, MM : KIEFFER Thiébault à M. MUREAU Christophe, REBEILLEAU Sylvain à Mme BIRIE-HABAS Cécile
Excusé(s) : Mme VERRIEZ Catherine, M. VERON Antoine

Secrétaire : M. MUREAU Christophe

Intervention de M. WILLIAM BARRE responsable du bureau des études au Département de Maine-et-Loire

Présentation du rapport d'études demandé par la commune en 2023 sur la problématique d'aménagement du bourg avec pour objectifs la diminution de la vitesse des véhicules- proposition d'aménagements adaptés (zone 30, routes partagées, sens de circulation). Un comptage des véhicules avait été effectué également, en donnant un pourcentage de véhicules par jour et vitesse moyenne calculée.

Des schémas de graduations des vitesses sont présentés :

- sections 50 km/h (rues larges permettant de matérialiser les voies de circulation, les zones de stationnement et les zones destinées aux vélos et piétons,
- zones 30
- zones de rencontre : voies partagées entre les véhicules où les vélos et piétons sont prioritaires.

Aménagement- centre bourg (comptage février 2024

Rue du Bourg-Neuf (devant le 21) 85 % des véhicules roulent à moins de 47 kms/h - 1253 véhicules/jour

Rue des Rogelins (devant le 20) 85 % des véhicules roulent à moins de 46 kms/h - 389 véhicules/jour

Rue de la Poterne (devant le 12) 85 % des véhicules roulent à moins de 43 kms/h - 333 véhicules/jour

Rue de la Mairie (devant le 22) 85 % des véhicules roulent à moins de 47 kms/h - 386 véhicules/jour

Plan de circulation projeté :

rue du Bourg-neuf - rue de la Mairie rue de la Poterne (2 sens de circulation)

Propositions : passage en sens unique : rue du Ruau (véhicules entrant) - rue des Rogelins - rue des Roches Neuves (véhicule sortant) - sécurisation de la place de l'Ormeau : marquage au sol et un cheminement piétons - pose de pots de fleurs

Caractéristiques : zone 30 dans toutes les rues ; double sens cyclable sur les voies à sens unique, privilégier le stationnement sur chaussée pour laisser la place aux piétons sur les trottoirs.

Aménagement- Grand'Rue Parc (comptage mars 2024)

Grand'Rue 85 % des véhicules roulent entre 38 et 50 km /h suivant les portions de rue.

Rue des caves 85 % des véhicules roulent à moins de 60 kms/h - 527 véhicules/jour

Caractéristiques : zone 30 sauf rue du Parc et rue des Caves laissées à 50 - Grand'rue fractionnée en deux - sens unique de manière à faire sortir les véhicules uniquement par la rue des Roches Neuves. Double sens cyclable sur les voies à sens unique - le stationnement sera conservé sur la chaussée. - vigilance sur le carrefour Grand'Rue et ch des Dars (suppression des 4 stops)

Chemin des Rivières (comptage mars 2024)

85 % des véhicules roulent entre 38 et 49 km /h

Caractéristiques : zone 30 - pas d'aménagement particulier

Chemin des Hautes Vernes (pas de comptage)

Proposition d'aménagement : permettre le passage des véhicules en double sens (de la RD 93 en face le garage en descendant jusqu'au carrefour) - interdire l'accès des véhicules (entrée et sorties) par la Croix de Noyant (permettre le passage des cycles et piétons uniquement)

Remarques des élus : déplacement du problème de la vitesse et de la quantité des véhicules sur d'autres rues ; problématique de la traversée des poids lourds - demande d'aménagement avec des ralentisseurs et non des marquages - difficulté d'accéder au centre bourg en mettant la rue des Roches Neuves en sens unique (priorité aux véhicules sortant) - donner la priorité aux vélos n'est pas le mode de déplacement le plus utilisé par les citoyens...Oubli des rues des Menais et de la rue des Tilleuls dans l'étude. - problème de manœuvre des poids lourds Place de l'Ormeau et sécurisation des piétons. Problématique concernant la suppression des stops au carrefour Chemin des dars et Gd'rue.

Monsieur le Maire remercie M. BARRE pour son étude et sa présentation.

Monsieur le Maire informe que des réunions de travail seront programmées avec les Conseillers Municipaux - 1ere réunion - le mercredi 13 novembre 2024 à 19 h

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 32 rue du Bourg-Neuf

Le Conseil Municipal décide de renoncer à son DPU

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal valide à l'unanimité

- Devis charpente (panneaux solaires ex presbytère) : devis Chauvé – montant 2483.84 euros HT soit 2980.61 euros TTC
- système de vidéosurveillance/alarme des bâtiments communaux : TLB (Groupama) – devis validé avec achat de matériels et contrat de 3 ans.
- remplacement de velux dans un appartement communal T3 Ormeau (devis Chauvé : 809 euros HT soit 889.90 euros TTC)

VOIRIE

<p>suite à la réunion de commission voirie du 23/9/2024, la commission propose de retenir le devis Justeau pour les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée de l'atelier technique - Clos des Sarments - Carrefour Chemin des Dars/chemin du Pot à Diner - Grand'rue : trottoirs béton <p>La totalité du devis s'établit à 25 732.53 euros HT soit 30879.04 euros TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité</p>	
<p>Réf : 2024-10-58</p> <p>A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>SIEML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 1 09 2023 AU 31 08 2024</u></p> <p>VU l'article L. 5212-26 du CGCT, Compte tenu des opérations de dépannages effectuées par le SIEML pour la période du 1 9 2023 au 31 8 2024,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ montant de la dépense 1 361,46 euros TTC ➤ taux du fonds de concours 75% ➤ montant du fonds de concours à verser au SIEML 1 021,11 euros TTC. <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE de verser le montant du fonds de concours au SIEML suivant le tableau ci-dessus.
<p>Réf : 2024-10-59</p> <p>A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></p> <p><u>ATTRIBUTION PRIME DE FIN D'ANNEE 2024</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE pour 2024 de fixer à 1 863 euros le crédit global net affecté aux primes attribuées aux agents de la commune. Ce montant sera réparti entre les bénéficiaires.
<p>Réf : 2024-10-60</p> <p>A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DES AGENTS</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>après en avoir délibéré décide :</p> <p>Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 7 € par agent.</p>
<p>AFFAIRES DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Colis de Noël (administrés seuls de 75 ans et plus) - choix du prestataire Les Rives Gourmandes - Ville Ambassadrice Dons d'organes - réunion le vendredi 18 octobre 2024 à 18 h salle Mariane - Prochaines réunions de Conseil Municipal : jeudi 7 novembre 2024 - jeudi 5 décembre 2024 à 20 h 	

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE